

ASCE 85

1^{er} Challenge inter régional de golf 2021

REGLEMENT

Article 1 – Contrôle des engagements

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche individuelle et récapitulatives des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- l'identité et la filiation du participant ;
- le numéro de la carte d'adhérent ASCE ;
 - Elle joindra l'original ou la copie :
- du certificat médical portant la mention de non contre-indication à la pratique sportive du golf datée de moins d'un an à la date du challenge ;
- ou de la licence de la fédération sportive de tutelle ;
- ou de la carte d'adhérent, portant le cachet du médecin daté et signé, avec la mention de non contre-indication à la pratique sportive de golf, datée de moins d'un an à la date du challenge ;

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que ce soit.

Au moment du challenge :

Le contrôle de la fiche individuelle et récapitulative sera effectué par un membre de la commission sports de l'ASCE 85.

Article 2 – Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

Article 3 – Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos .

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé.

Le fait de s'inscrire au challenge implique l'acceptation que l'organisateur utilise son image dans le cadre de son activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit.

Article 4 – Désistement

Pour toute annulation après le 04/09/2021 aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.

Article 5 – déroulement du challenge

Le challenge se déroulera sur un parcours de 18 trous.

Les résultats seront pris en compte pour le calcul de votre index.

Le départ se faisant en continue, toutes les 10 minutes (premier départ à 9h00).

Les hommes partiront des départs jaunes et les dames des départs rouges, et ce quels que soient leurs handicaps ou leurs âges.

Article 5 – Classements

Il y aura 2 classements.

Le premier en BRUT : pour ce classement, les joueurs et joueuses ne recevront pas de coup rendu.

Le second en NET : pour ce classement, les joueurs et joueuses recevront les coups rendus selon leur index.

Pour le classement NET, en cas d'égalité de 2 joueurs, le joueur ayant le plus petit index sera classé devant l'autre joueur.

Pour le classement BRUT, en cas d'égalité de 2 joueurs, le joueur ayant le plus gros index sera classé devant l'autre joueur.

Les trois premiers et premières de chaque classement, se verront remettre un trophée dont l'un sera remis par l'URASCE Pays de la Loire à l'ASCE ayant le meilleur classement par équipe (net et brut).

Dispositions particulières

Le challenge est limité aux 40 premiers inscrits.

Les participants doivent apporter leur matériel personnel. Il n'y aura pas de prêt de matériel hormis pour l'initiation éventuelle des accompagnateurs.

Un lot de balles au logo de l' ASCE85 sera remis à chaque participant.